



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 23 MAI 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Sont présents : M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
M^{me} Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M^e François Bélisle, conseiller municipal
M^{me} Anne-Marie Decelles, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal
- Invités présents : M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale M. Jonathan Bradley, conseiller municipal (arrivée : 10 h 25)
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M. Clyde Crevier, ing., M. Ing., PMP, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h 17 à 9 h 54)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 20)
M. Patrice Dupuis, ing. directeur général – STTR
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M^{me} Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associé (10 h 26 à 11 h 26)
M^{me} Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 10 h 25)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 10 h 58)
- Absences : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale
M. Michel Blais, citoyen
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal et maire suppléant
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – participation publique
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9h01. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

3. **Adoption et modification du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. **Glissière (garde-fou) de sécurité côte des Chenaux**

M. Patrice Gingras présente la requête de M. Richard W. Dober concernant le prolongement de la glissière de sécurité le long de la côte des Chenaux. Il explique les raisons pour lesquelles son équipe ne recommande pas d'allonger la glissière de sécurité existante, qui vise à protéger les usagers de la route contre une chute potentielle dans le talus. Il mentionne les normes du ministère, les dégagements latéraux, le dos de glissière et le risque pour les cyclistes. Mme Anne-Marie Decelles exprime ses préoccupations quant à la sécurité des cyclistes et des piétons sur ce tronçon, notamment en pente descendante. M. Clyde Crevier répond qu'un véhicule aurait plusieurs voies à traverser afin de provoquer un accident en pente descendante. Mme Decelles suggère d'autres solutions possibles, comme la réduction du nombre de voies pour les automobilistes ou l'élargissement du trottoir pour faire une piste cyclable. M. Patrice Gingras propose finalement qu'une demande de projet soit faite pour que son équipe puisse étudier de possibles mesures de sécurité pour les piétons et les cyclistes sur cet axe. Cette demande sera priorisée à l'intérieur du programme existant.

5. **Problématique de signalisation en vitesse sur la rue de l'Orée-des-Bois**

Me François Bélisle expose la situation sur la rue de l'Orée-des-Bois qui sépare le quartier des trente arpents, entre la Grande-Allée et le Chemin-de-la-Pointe-du-Lac. Il rapporte que les résidents se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes qui traversent par là et craignent qu'un accident se produise. Il demande quelles mesures d'apaisement peuvent être envisagées et mentionne être prêt à investir le budget discrétionnaire à sa disposition. M. Patrice Gingras répond qu'il faut d'abord faire des comptages de vitesse et de débit sur cette rue afin de déterminer s'il s'agit d'un réel enjeu ou d'un problème de perception, mais qu'un problème de bris d'équipement retarde cette opération. Il mentionne tout de même la possibilité d'envoyer la police faire de la surveillance pour sensibiliser les automobilistes. M. Clyde Crevier projette ensuite des comptages antérieurs qui indiquaient que la vitesse moyenne était de 48 km/h en 2017, avec 117 véhicules par jour. Il présente également d'autres comptages de débit plus récents qui dénombrent entre 100 et 150 véhicules par jour. Il est déterminé que Me Belisle pourra faire parvenir la liste des rues sur lesquelles il désire que des mesures d'apaisement soient installées pour l'été 2024 à M. Patrice Gingras, au plus tard le 1^{er} septembre prochain.

6. **Problématique de vitesse pour les contracteurs dans les nouveaux développements domiciliaires**

Me François Bélisle expose la situation et les demandes des citoyens du domaine Beaubien, qui souhaitent des mesures pour réduire la circulation et la vitesse des camions de construction sur la rue de la Fougère. Il demande à la direction du génie et à la direction de l'aménagement de

proposer des solutions, notamment l'installation de dos d'âne, de panneaux de signalisation et d'arrêts. M. Patrice Gingras répond qu'il faut analyser la situation et respecter les normes du ministère des Transports, surtout pour l'installation de panneaux d'arrêt qui ne doivent pas être utilisés comme outil afin de ralentir la circulation. La direction de l'aménagement pourrait sensibiliser le promoteur à faire installer des panneaux de chantier afin de limiter la vitesse de la circulation. En ce qui concerne des mesures d'apaisement permanentes, M. Patrice Gingras demande à Me Bélisle de lui faire parvenir la liste des rues sur lesquelles des mesures d'apaisement sont souhaitées avec ses demandes concernant le point précédent, pour 2024, au plus tard le 1^{er} septembre prochain.

7. **Problématique sur la rue Notre-Dame Ouest**

M. Dany Carpentier présente la problématique existante sur la rue Notre-Dame Ouest, environ entre la Kruger et le bar laitier l'étoile Polaire. Il explique le besoin de sécuriser cette rue étroite et sans trottoir, qui est fréquentée autant par les piétons que les cyclistes. M. Carpentier mentionne les propositions des citoyens, qui incluent des dos d'âne, des panneaux d'interdiction de stationner, des panneaux d'arrêt, une diminution de la limite de vitesse, un sens unique et un feu clignotant pour la traverse des piétons. M. Patrice Gingras réitère qu'il faut étudier la situation et trouver les meilleures solutions pour assurer une cohabitation sécuritaire entre les différents usagers de la route. Il mentionne qu'il pourra présenter des recommandations engageant différents coûts lors d'une prochaine réunion du comité. Il précise finalement que M. Carpentier pourra utiliser son budget discrétionnaire pour faire installer les mesures de mitigation qu'il désire mais que les demandes doivent être transmises le 1^{er} septembre de l'année précédant l'été de l'installation.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la réalisation d'une étude diagnostique par la direction du Génie afin de trouver des solutions permettant de rendre le tronçon sécuritaire pour 2024. Approuvé à l'unanimité.

8. **Suivi de dossiers**

8.1 Contrat de marquage

M. Patrice Gingras explique que le contrat se termine en 2024 et que le fournisseur ne veut pas le renouveler. Il mentionne que la Ville allait faire appel à la caution mais qu'il a appris que le fournisseur terminera le travail pour l'été 2023, terminant ainsi son contrat. Le Conseil devra cependant se prononcer en 2024 et sur les alternatives envisageables pour remplacer ce fournisseur lors du nouvel appel d'offres.

8.2 Transport lourd entre le viaduc et l'aéroport sur le boulevard Saint-Jean

M. Clyde Crevier présente le résultat de l'analyse qui a été faite en ce qui concerne le transport lourd sur le boulevard Saint-Jean. Son équipe n'a pas observé de sautillages des essieux ou de frottements des pneus des camions anormalement élevés lors du virage serré à cette intersection. M. Crevier considère donc le dossier clos; aucune action supplémentaire n'est à entreprendre par la Ville.

8.3 Arbre décisionnel – interdiction de virage à droite sur feux rouges

Clyde Crevier présente d'abord les six critères du ministère des Transports pour justifier l'établissement d'une interdiction de virage à droite sur feux rouges, soient 1) un conflit entre la manœuvre de virage à droite au feu rouge et les déplacements de personnes ayant une déficience visuelle, 2) une distance de visibilité insuffisante, 3) un aménagement restreint faisant en sorte que les camions et les autobus empiètent sur les voies opposées, 4) une intersection de forme inhabituelle, 5) un nombre significatif de piétons ou de cyclistes qui traversent à l'intersection et 6) un nombre d'accidents causés par des manœuvres de virage à droite au feu rouge supérieur à trois, sur une période de 12 mois consécutifs.

M. Crevier présente ensuite l'arbre décisionnel élaboré pour traiter les demandes d'établissement d'interdictions de virage à droite sur feux rouges. Lorsqu'une demande d'ajout ou de retrait d'une interdiction de virage à droite au feu rouge est faite, une analyse de la situation selon les critères du ministère des Transports est réalisée.

Ensuite, s'il existe une obligation légale en fonction des feux sonores, l'interdiction 24 heures sur 24 ou avec panneau lumineux est appliquée.

La demande est présentée au comité en présence d'autres justifications ou en cas de contestation de la décision.

En l'absence de contestation ou de critères justifiant l'interdiction, le statu quo est maintenu.

Une recommandation est finalement demandée afin d'approuver l'arbre décisionnel tel que présenté. Il est également demandé de réviser le cas particulier de l'intersection des boulevards Saint-Maurice et des Chenaux, après les travaux prévus en 2023-2024, surtout en ce qui concerne le virage à droite à partir de la rue des Draveurs, vers le pont Duplessis, particulièrement dangereux selon M. Richard W. Dober, conseiller du district en question.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption de l'arbre décisionnel d'implantation des interdictions de virages à droite aux feux rouges, tel que présenté. Approuvé à l'unanimité.

8.4 Demande de consultation en mobilité

M. Patrice Gingras indique que ce point de suivi vise simplement à aviser le Comité que les fonctionnaires feront un retour en septembre sur la demande de consultation publique demandée par les élus lors de la rencontre du PDI cyclable du 4 avril. Des discussions ont lieu avec les différents membres du comité. M. Gingras indique aux élus que le plan de transport et de mobilité qui date de 2017 est encore valide jusqu'en 2030. Il explique que le plan a été élaboré à partir d'un diagnostic complet et d'une large consultation publique. Il suggère de faire une mise à jour du plan plutôt que de refaire une consultation à grande échelle. Mme Cynthia Simard appuie cette idée et précise que le plan tient compte des besoins et des priorités de la population.

Mme Pascale Alberne-Lahaie exprime son intérêt pour une consultation publique sur le transport actif. M. Gingras indique qu'il y a un volet complet sur le transport actif ainsi que le transport collectif dans le plan de transport actuel. Il demande également aux membres du comité s'ils ont lu le plan de transport et constate que seuls les fonctionnaires en ont pris connaissance.

Mme Maryse Bellemare et Me François Belisle considèrent qu'une mise à jour est préférable étant donné qu'il n'est pas nécessaire de réinventer la roue en ce qui concerne ce plan déjà très complet.

M. Patrice Dupuis intervient pour dire qu'il faudrait aussi évaluer l'impact des modifications apportées au réseau de transport en commun et consulter les usagers si nécessaire.

M. Patrice Gingras propose de reporter la discussion à la séance du 22 août, date à laquelle tous les participants seront présents. Ce report permettra également à tous les membres du comité de prendre connaissance de l'intégralité du plan de transport. M. Clyde Crevier présentera alors un résumé du plan de transport et de mobilité afin de permettre aux membres du comité de prendre une décision en ce qui concerne une nouvelle consultation publique.

8.5 Avis technique sur la fermeture de la rue Jean-Nicolet dans le cadre des travaux majeurs du boulevard Saint-Maurice

M. Clyde Crevier présente l'avis technique concernant la fermeture de la rue Jean-Nicolet dans le cadre des travaux majeurs sur le boulevard Saint-Maurice, qui s'étendront de 2023 à 2024. Il présente également les différentes options d'aménagement possibles et les impacts sur la sécurité, la circulation et l'accessibilité. M. Crevier recommande le maintien du projet initial consistant à l'implantation d'un cul-de-sac avec un cercle de virage au bout de la rue Nicolas-Perrot.

M. Patrice Gingras demande à M. Dober s'il est toujours en accord avec le projet, question à laquelle il répond par l'affirmative. Il appuie également cette recommandation et explique qu'une rencontre citoyenne a eu lieu avec les entreprises dans le secteur, notamment des cliniques médicales. En ce qui concerne le stationnement des clients de ces cliniques, il est fait mention de la possibilité pour ces propriétaires de s'entendre avec FAB 3R, dont le stationnement est à proximité. Il est suggéré de modifier le projet de configuration du boulevard Saint-Maurice pour y inclure des avancées de trottoir à l'intersection avec la rue Nicolas-Perrot, mais cette suggestion n'est pas retenue. M. Luc Tremblay intervient pour demander quelle est la raison de la fermeture de la rue Jean-Nicolet depuis 2014. M. Gingras lui répond que c'est pour répondre à la quiétude des résidents du secteur et pour sécuriser la piste cyclable bidirectionnelle.

Une recommandation est demandée à savoir si le projet est maintenu tel que présenté.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la poursuite du projet, tel que présenté. Approuvé à l'unanimité.

8.6 Étude de vitesse sur l'autoroute 40

M. Patrice Gingras a communiqué avec la directrice générale du ministère des Transports en ce qui concerne la diminution de la vitesse sur l'autoroute 40. Elle lui a affirmé que le ministère allait analyser la demande et émettre une recommandation d'ici la fin de l'été.

8.7 Mur antibruit le long de l'autoroute 55

M. Patrice Gingras mentionne avoir également discuté du financement d'un mur antibruit le long de l'autoroute 55 par le ministère des Transports avec sa directrice générale. Cette dernière lui mentionne qu'en raison de l'absence de problème de circulation dans le secteur, le ministère maintient le statu quo et applique la politique actuelle de financement de la construction du mur à 50%, le cas échéant.

8.8 PISRMM

M. Patrice Gingras annonce une bonne nouvelle aux membres du comité. Le Plan d'Intervention en Sécurité Routière en Milieu Municipal (PISRMM) a été approuvé par le ministère des Transports. Ce plan contient les 300 sites les plus problématiques dans la Ville de Trois-Rivières qui nécessitent une intervention. L'approbation de ce plan par le ministère des Transports rend la Ville admissible à un programme de subvention qui couvre 75% du coût des travaux.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 11 h 42.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste